

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

PUBLICATIONS
OFFICIELLES ET
INFORMATION
ADMINISTRATIVE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2022** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2022 est précisée. Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

Mission

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE **7**

Présentation stratégique de la mission **8**

Présentation budgétaire **16**

Évaluation des recettes **17**

Récapitulation des crédits et des emplois **19**

Programme 623

ÉDITION ET DIFFUSION **21**

Présentation stratégique du projet annuel de performances **22**

Objectifs et indicateurs de performance **25**

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données.....**25**

Présentation des crédits **29**

Justification au premier euro **30**

Dépenses pluriannuelles **30**

Justification par action **32**

01 – Accès au droit et diffusion légale.....**32**

02 – Information administrative et vie publique.....**36**

Programme 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES **41**

Présentation stratégique du projet annuel de performances **42**

Objectifs et indicateurs de performance **44**

1 – Optimiser les fonctions soutien.....**44**

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier.....**47**

Présentation des crédits **49**

Justification au premier euro **50**

Éléments transversaux au programme **50**

Dépenses pluriannuelles **56**

Justification par action **57**

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques.....**57**

02 – Promotion et distribution des publications.....**60**

03 – Dépenses de personnel.....**61**

04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels.....**61**

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

En 2020, dans le contexte difficile de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la DILA a adapté son organisation afin de garantir la continuité de ses missions, essentielles pour les usagers du service public pendant cette période. La fréquentation des sites qu'elle opère a ainsi atteint un niveau historique avec plus de 600 millions de visites. Elle poursuit en 2021 la modernisation de ses activités afin d'améliorer le service rendu et de répondre aux besoins, en constante évolution, tant des citoyens que des entreprises.

Bien que très fortement numériques, les offres de services demeurent néanmoins multicanales. La DILA maintient en effet des supports variés (sites internet, applications, service téléphonique, ouvrages papier) afin de toucher un grand nombre de personnes et de contribuer à préserver les citoyens, notamment les plus fragiles, de la fracture numérique.

Soucieuse de s'inscrire durablement dans la transformation numérique de l'État, la DILA met en œuvre un nouveau plan stratégique qui place l'usager au cœur des priorités. Ce nouveau plan stratégique à horizon 2024 vise à lui donner les moyens d'anticiper et de s'adapter aux évolutions technologiques et sociétales pour continuer « à rendre un service de qualité et répondant aux attentes des usagers ».

Issu d'un travail collaboratif qui a impliqué l'ensemble des agents, ce plan fixe quatre orientations stratégiques prioritaires qui se déclineront en un plan d'actions spécifiques en fonction des métiers et des services proposés :

- l'usager au cœur des priorités ;
- une transformation continue pour anticiper et innover ;
- une exigence d'excellence, d'efficacité et de résilience pour toutes les activités de la DILA ;
- un collectif ouvert sur l'extérieur favorisant la transversalité, la qualité de vie au travail et soucieux de son impact sociétal et environnemental.

La DILA améliorera sa connaissance des usagers (de leurs pratiques mais aussi de leur niveau de satisfaction) dans le but de développer de nouveaux services personnalisés. Les interactions avec les usagers seront modernisées à travers une nouvelle plateforme de réponse qui, utilisée par tous les services de la DILA, assurera une meilleure visibilité des besoins des usagers. La DILA veillera également à ce que l'accessibilité des services soit garantie afin de faire bénéficier les services au plus grand nombre et gagner de nouveaux publics.

Dans le prolongement de la refonte du site *Légifrance*, la modernisation de la chaîne régaliennne continuera avec le déploiement des « Nouveaux outils de production normative » (NOPN). Ce projet d'envergure a pour objectif de dématérialiser et automatiser davantage la production des textes normatifs de bout en bout. Ce projet sera construit de

manière à apporter des gains concrets aux usagers. Il intégrera dans sa trajectoire les évolutions en cours ou programmées sur les applications actuelles (projets SOLON2 NG, STILA NG, notamment).

La modernisation des systèmes d'information (SI) s'effectue en partenariat avec la direction interministérielle du numérique (DINUM) et d'autres acteurs notamment à travers un atelier « vision à cinq ans des SI de la DILA » qui sera organisé en 2022 afin de profiter des regards extérieurs sur l'évolution du numérique.

La réflexion intègre l'avenir des publications « papier » : dans un objectif d'efficience. L'activité de l'imprimerie sera adaptée à l'évolution des effectifs et la complémentarité entre les publications éditées sous la marque *La Documentation française* et *vie-publique.fr* sera renforcée notamment en optimisant le catalogue et les coûts de production.

Cette recherche d'efficience s'applique à l'ensemble des activités de la DILA. Le projet de loi de finances pour 2022-élaboré à partir d'une programmation pluriannuelle adossée au plan stratégique – poursuit une trajectoire en baisse tout en présentant des évolutions majeures et des projets nouveaux. La mise en cohérence des missions et des moyens mis en œuvre sera également améliorée grâce à une gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois (GPEEC) efficace. La résilience des services proposés sera renforcée. Outre le schéma directeur des systèmes d'information précité, un schéma directeur immobilier sera construit, la DILA assurant l'entretien du dernier site industriel au cœur de Paris.

Le dernier axe du plan stratégique porte sur le renforcement des relations, à la fois extérieures, à travers les partenariats avec les autres administrations, et humaines afin de créer un collectif robuste entre les équipes de la DILA et de la SACIJO, partageant des pratiques vertueuses. Forte de ses compétences en matière de développement numérique, la DILA travaille en étroite collaboration avec nombre d'administrations, en particulier avec la direction interministérielle de transformation publique (DITP) et la DINUM. Ces relations seront renforcées pour notamment développer de nouveaux produits mais elles devront également être clarifiées afin d'améliorer l'efficience des missions et d'éviter les doublons dans l'action publique. Enfin, l'impact sociétal et environnemental des activités et la qualité de vie au travail constituent des objectifs prioritaires, en particulier en cette période « post-Covid » marquée par le retour sur site des agents et l'organisation du télétravail en « mode normal ».

Pour assurer la réussite des actions, les moyens financiers et humains mis en œuvre s'inscrivent dans l'objectif de maîtrise des dépenses publiques auquel la DILA contribue depuis de nombreuses années. Le projet de budget pour 2022 s'élève en crédits de paiement à 149,5 M€ (145,7 M€ hors contribution au CAS pensions) contre 152,3 M€ en LFI 2021 (148,6 M€ hors CAS pensions), soit une baisse de 2,9 M€ (-2%). Issu d'une programmation pluriannuelle adossée au plan stratégique, il a pour ambition de financer les axes prioritaires de la direction tout en contribuant à la réduction des dépenses publiques. Le niveau des investissements reste encore élevé pour permettre notamment les évolutions continues des sites emblématiques – *Légifrance*, *service-publique.fr* et *vie-publique.fr* – mais aussi assurer la réussite des nouveaux outils de production normative (NOPN). Forte de son savoir-faire en matière de création et de gestion de site internet, la DILA s'est également vu confier la création d'un site unique de référence, d'information et d'orientation des entreprises.

Les recettes du budget annexe, prévues à hauteur de 159 M€ en LFI 2021 – prévision prudente qui tient compte des effets de la crise sanitaire et d'une reprise économique progressive - ont été révisées à la hausse pour être portées à 180 M€ sur 2021. L'exécution des recettes budgétaires du premier semestre 2021 se situe à un niveau similaire à la situation antérieure à la crise. Pour 2022, l'abandon de la facturation complémentaire pour les annonces publiées au Journal officiel de l'union européenne (JOUE) devrait générer une perte de chiffre d'affaires estimée à 11 M€ des recettes du Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), portant la prévision globale des recettes à 164 M€.

Le projet de budget 2022 de la DILA présente donc un solde prévisionnel positif de 14,5 M€ grâce à un socle de recettes solides et des dépenses maîtrisées. Il vise à rendre un service de qualité aux usagers à un meilleur coût à travers des investissements (16,3 M€) soutenus destinés à moderniser les activités numériques et à développer de nouveaux services. Cependant, compte tenu des efforts réalisés et notamment de la poursuite du plan de départs anticipés des salariés de droit privé, les effectifs et les dépenses de personnel demeurent stables par rapport à 2021.

Ce projet de budget intègre deux transferts budgétaires. Le premier porte sur la poursuite du déploiement, par la DINUM, du nouveau hub d'échange en remplacement de l'actuelle plateforme d'échanges et de confiance (PEC) utilisée par les administrations dans le cadre de la mise en place des démarches en ligne. Les travaux de développement seront finalisés pour le deuxième semestre 2022 et le transfert – chiffré à 0,1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP en HT2 en provenance du programme 623 - intègre le financement des coûts récurrents de maintenance. Le deuxième transfert (7 ETPT ainsi que la masse salariale correspondante estimée à 0,5 M€) est destiné à donner à la DILA les moyens humains d'assurer le développement du site unique de référence d'information et d'orientation des entreprises (SP Entreprise, également appelé « SP Pro »).

Enfin, le PLF 2022 est construit selon une nouvelle nomenclature budgétaire du programme 623 afin d'améliorer la lisibilité des crédits dédiés aux principales missions assurées par la DILA. La précédente refonte, opérée en 2015, avait pour objectif de simplifier la prévision et l'exécution des dépenses en regroupant notamment les crédits de personnel de la DILA (T2) et de la SACIJO (T3) chacune sur une action du programme 624 ainsi que l'intégralité des dépenses informatiques sur l'action 2 du programme 623. Cette nouvelle cartographie propose de moderniser l'architecture budgétaire du programme 623 en créant des sous-actions afin de préciser les crédits alloués aux grandes missions de la DILA (production légale, renseignement administratif, édition et débat public). Les actions ont été renommées afin de mieux correspondre à ces missions. Le programme 624 ne présente pas de changement.

Dans le cadre du PLF 2022, les objectifs et indicateurs de performance de la mission restent inchangés par rapport au PLF 2021.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

L'indicateur « Transparence du débat public » a été ajouté. Il comprend le sous-indicateur « nombre de visites sur le site *vie-publique.fr* » déjà existant au programme 623 et remonté au niveau mission ainsi que le nouveau sous-indicateur « nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque *La Documentation française* ».

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Comme prévu par le plan stratégique 2024 de la direction de l'information légale et administrative, les travaux de modernisation et d'enrichissement de *Légifrance*, *service-public.fr* et *vie-publique.fr*, qui figurent parmi les sites internet les plus consultés de l'État, vont être poursuivis en se basant notamment sur les retours des usagers afin de proposer des services les plus adaptés à tous.

Le premier axe de modernisation porte sur l'information légale. *Légifrance* a définitivement basculé dans sa version modernisée en septembre 2020. Plusieurs évolutions ont été apportées en 2021 pour répondre aux besoins fonctionnels remontés par les usagers et améliorer la performance du site. En 2022, il est prévu de créer des liens depuis *Légifrance* vers *service-public* et de créer un compte utilisateur permettant notamment d'enregistrer des recherches ou de programmer des alertes.

Le deuxième axe de modernisation vise à faciliter pour les citoyens, entreprises et associations, l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne *via service-public.fr*, le site officiel de l'administration française. La fréquentation de *service-public.fr* est en augmentation constante et a dépassé les 400 millions de visites en 2020. Depuis sa refonte complète en 2016 (refonte ergonomique et graphique, fusion avec le site *mon.service-public.fr*, etc.), le site continue d'être enrichi pour offrir aux usagers, en plus d'informations fiables, un parcours en ligne plus aisé et surtout plus personnalisé.

De nouveaux services sont aussi régulièrement mis en place, tels que des parcours guidés, l'ouverture de nouveaux simulateurs de calcul, l'abonnement à des services d'alerte gratuits lors de mise à jour de fiches d'information, la mise en relation possible avec un agent du « 3939 Allô service public », de nouvelles démarches en ligne, etc.

De nouvelles évolutions sont en préparation pour mieux répondre aux besoins des publics éloignés de l'administration ayant des difficultés avec la langue française, le langage administratif, le numérique, qui utilisent peu le site *service-public.fr* aujourd'hui.

Par ailleurs, le développement de la partie destinée aux entreprises de service-public.fr, prévu fin 2021 et d'ici mi 2022, va contribuer à élargir l'offre de services et à maintenir la dynamique de montée en puissance des visites.

L'objectif reste de toujours mieux informer l'ensemble des usagers (grand public, professionnels, associations) et de faciliter leur mise en relation avec l'administration en prenant en compte leurs avis et leurs attentes.

Une autre des orientations du plan stratégique de la DILA consiste à renforcer l'offre éditoriale numérique. L'objectif est de proposer des services nouveaux conformes aux usages actuels et une offre numérique éditoriale de qualité recentrée sur les politiques publiques. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en ligne en octobre 2019 du site vie-publique.fr rénové, issu de la fusion de l'ancien site vie-publique.fr et du site ladocumentationfrancaise.fr.

[Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) fournit des contenus sur les politiques publiques, l'actualité de la vie publique en France, en Europe et à l'international, dans la mesure où celle-ci éclaire le débat public national. Il a pour ambition de donner, notamment aux plus jeunes, les clés pour comprendre les grands débats qui animent la société et l'action de l'État.

Le nouveau sous-indicateur du nombre de visites sur le site vie-publique.fr du catalogue en ligne de *La Documentation française*, vise à mesurer les liens entre production éditoriale numérique et papier. Des vidéos, des infographies et des fiches synthétiques facilitent l'accès à l'information.

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	317,8	429,1	330,5	480	500	520
Taux de satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"	%	87,7	89,2	88	89,2	89,5	89,5

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « *At Internet* ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée soit par un prestataire externe ou par nos soins.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de «marquage» « *At Internet* ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée du 17.12.2020 au 04.01.2021 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. L'échantillon interrogé et qui a répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La forte attractivité du site service-public.fr qui a connu un record historique de visites en 2019 s'est poursuivie en 2020. Les Français empêchés de faire leurs démarches pendant le confinement en se rendant dans les administrations ont pu le faire en ligne sur le site internet qui a comptabilisé plus de 426 millions de visites (hausse de plus de 36%).

7 millions de comptes personnels ont été ouverts (dont 2 millions créés sur la seule année 2020), et près de 5 millions de démarches en ligne ont été réalisées directement depuis le site service-public.fr en 2020.

Le trafic en 2021 continue à progresser de manière importante (+ 18 % sur les six premiers mois de 2021 par rapport à 2020). Outre l'effet des visites exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le maintien du bon niveau de référencement et la fraîcheur des contenus informatifs contribuent à la forte attractivité du site ; le cap des 8 millions de comptes personnels ouverts a été franchi au premier semestre 2021.

L'année 2022 devrait se caractériser par un trafic moins marqué par la crise sanitaire mais dynamisé par l'élection présidentielle (accès à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales, au formulaire CERFA relatif au vote par procuration, vérification de sa situation électorale, etc.) et par le développement de la partie du site destinée aux entreprises.

Pour continuer à atteindre un tel trafic, les trois axes identifiés ci-dessous demeurent les axes prioritaires de développement du site *service-public.fr* pour les trois années à venir :

1. une personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative (lancement de nouveaux simulateurs de calcul et de situation ; nouvelles fonctionnalités pour le compte personnel, recours à l'intelligence artificielle pour répondre aux messages mails de chaque usager, etc.) ;
2. une attention toujours forte aux attentes des usagers : mise en place d'enquêtes de satisfaction régulières, recueil des attentes nouvelles, déplacements en régions, réalisation annuelle de tests utilisateurs des nouvelles fonctionnalités et services, expérimentation d'un forum ;
3. l'amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des contenus diffusés (renforcement des partenariats avec les administrations et organismes sociaux ; formation des rédacteurs de contenus à la simplification du langage ; intégration de formats nouveaux : vidéos, infographies ; etc.). En novembre 2020, la chaîne YouTube dédiée à *service-public.fr* a été créée afin de développer les usages de diffusion de l'information sous de nouvelles formes.

Pour chacun de ces axes, *service-public.fr* accorde une place centrale aux usagers et cherche à élargir les publics du site.

La simplification des fiches, la refonte de la page d'accueil, la traduction des contenus en plusieurs langues, la présence renforcée sur les réseaux sociaux, l'expérimentation d'un forum concourront à l'élargissement des publics du site.

En 2022, *service-public.fr* devrait également augmenter son audience auprès des entreprises. La refonte complète de l'ergonomie du site pour l'organiser en fonction des événements de vie de l'entreprise, l'enrichissement de ses contenus, les liens optimisés vers le portail commun du recouvrement, le guichet unique des entreprises et Place des entreprises pour fluidifier le parcours usager visent à en faire le site de référence d'information et d'orientation des entreprises.

Par ailleurs, le service de renseignement administratif téléphonique basé à Metz (centre d'appel interministériels - CAI) est intégré dans le « parcours usager » de *service-public.fr* pour compléter ou donner une réponse plus adaptée lorsque l'utilisateur a des difficultés avec le numérique ou de compréhension de l'information. Afin de nourrir le site de leur expérience et de leur connaissance des usagers avec lesquels ils communiquent quotidiennement, les agents du CAI interviennent également sur la production de contenus de *service-public.fr*. Ils assurent aussi la totalité des réponses aux mails reçus *via* la messagerie du site *service-public.fr* dans leurs domaines de compétence (travail, intérieur, justice, logement). Cette stratégie permet d'optimiser les compétences des agents du CAI, d'élargir l'offre de services à partir de « *service-public.fr* » et d'améliorer la qualité du renseignement administratif généraliste.

En 2020, une nouvelle forme de mise en relation directe des usagers de *service-public.fr* vers le CAI a été expérimentée avec un dispositif de « clic to call » (à partir d'une fiche ou d'un CERFA guidé consultable sur le site, un renvoi par téléphone vers un opérateur spécialisé est proposé. Cette technologie sera poursuivie et étendue afin de répondre au besoin d'un service téléphonique en complément des services numériques.

L'intégration progressive des différentes améliorations du site et la participation des usagers à la définition des nouvelles fonctionnalités devraient permettre de stabiliser le taux de satisfaction des visiteurs autour de 89,5% dès 2022. En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche d'information a été mis en place afin d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	124,5	145,8	127	127	130	135
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	89 857	108 507	90 000	110 000	110 000	110 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le site *Légifrance* a principalement trois vocations : il donne accès au droit (tel qu'il est publié au *Journal officiel* ainsi que sous sa forme consolidée), aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux touchant à la légistique.

Placé sous la responsabilité éditoriale de la secrétaire générale du Gouvernement qui en est sa directrice de publication, le site *Légifrance* est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne.

Une version profondément modernisée du site *Légifrance* (graphisme épuré, amélioration des fonctionnalités existantes, développement de nouveaux services comme la fonction de comparaison de textes ou la recherche multi-fonds) a été ouverte le 12 septembre 2020. Depuis, le site continue de faire l'objet d'évolutions régulières, prenant en compte les retours des utilisateurs. De nouvelles fonctionnalités (compte utilisateurs notamment) seront proposées en 2022.

Si la fréquentation du site est en croissance régulière depuis sa création, l'année 2020 a été marquée par une très forte progression de l'audience avec plus de 145 millions de visites (+17 % par rapport à 2019), en liaison avec le contexte de la crise sanitaire. Ainsi, tout au long de l'année 2020, *Légifrance* a donné accès à l'ensemble des textes liés à la crise sanitaire et aux mesures associées.

La prévision actualisée 2021 est en retrait du fait de plusieurs facteurs :

- le site *Légifrance* n'est plus consulté comme la première source d'information sur les mesures sanitaires comme cela a été le cas en 2020 (en 2021, les annonces gouvernementales des mesures sanitaires sont relayées sur différents sites ministériels avant même la publication au *Journal officiel*) ;
- des difficultés techniques de mise en conformité de l'outil de comptage « At internet » avec les nouvelles règles de la CNIL sur le consentement, ont engendré la non-prise en compte de certaines visites (notamment les visites d'une seule page n'ont pas été comptabilisées d'avril à septembre 2021) ;
- la mise à disposition sur le site modernisé, d'API de consultation des données a permis le développement de nouveaux services de consultation en substitution de celles faites auparavant sur *Légifrance*. Ces visites via les API ont concerné de l'ordre de 18 millions de consultations sur les sept premiers mois de 2021.

La prévision 2022 et la cible 2023 prennent en compte le développement de ces nouveaux modes de consultation par API qui ont un effet négatif sur les visites mais qui devrait être compensé par l'introduction d'un compte utilisateur qui devrait avoir un effet positif sur la fréquentation du site.

La version modernisée de *Légifrance* continuera à faire l'objet d'évolutions régulières pour élargir l'audience. Les objectifs pour les années à venir sont de :

- mesurer et renforcer la satisfaction des usagers : un observatoire des usagers sera créé afin de disposer d'une vision globale et partagée entre les équipes de la DILA, chargées des différents sites internet, les bonnes pratiques visant à mieux connaître les utilisateurs et leurs attentes tout en adaptant ces dispositifs aux spécificités de chacun des sites internet de la DILA. Toujours basés sur les retours usagers, des guides et des supports de formation interactifs seront développés en complément des webinaires accessibles sur la chaîne « Youtube » dédiée au site ;
- développer de nouveaux services coconstruits et personnalisés dans une logique d'amélioration continue : élargissement des capacités de recherche dans les fonds Légifrance et amélioration de l'expérience usager *via* un compte utilisateur personnalisé ;
- améliorer la qualité des interactions avec les usagers en apportant une réponse personnalisée dans des délais rapides. La modernisation du site a confirmé la montée en puissance du canal « Twitter » pour échanger avec la communauté d'utilisateurs de Légifrance. Ce canal permet également de diffuser des informations plus collectives et instantanées en cas de difficultés techniques rencontrées sur la plateforme (perturbation dans les accès, indisponibilité du site, activation du site de secours) ;
- intégrer des liens sur les textes normatifs depuis Légifrance vers le site *service-public.fr* pour faciliter leur compréhension par tout type de publics.

Concernant le nombre d'abonnés au sommaire électronique, le chiffre devrait se stabiliser autour de 110 000. À noter que des campagnes de purge sont régulièrement menées pour s'assurer de ne conserver que les comptes actifs ; ces campagnes peuvent entraîner une diminution de ces prévisions si les usagers concernés ne souhaitent pas maintenir leur abonnement.

La création, prévue en 2022, des comptes utilisateurs personnalisés qui offriront de nouvelles fonctionnalités pour encore mieux répondre aux attentes des utilisateurs, devrait permettre de franchir ensuite une nouvelle marche. À ce jour certains usagers sont abonnés uniquement pour rechercher au quotidien des textes spécifiques. Demain, avec leur compte ils pourront paramétrer leur recherche et disposer d'informations transmises automatiquement sans avoir à consulter le sommaire du *Journal officiel* au quotidien. Pour ce type d'usage, certains utilisateurs pourraient choisir à terme de se désabonner du sommaire.

Indicateur 1.3 : **Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	13 640 368	19 507 028	18 000 000	22 000 000	23 000 000	25 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	Sans objet	505 337	Sans objet	526 000	570 000	621 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient d'un outil statistique.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application statistique.

Commentaires : le résultat 2019 prend en compte à la fois le nombre de visites des anciens sites *vie-publique.fr* et *ladocumentationfrancaise.fr* jusqu'en octobre 2019 (mois de sa fermeture), le site rénové *vie-publique.fr* étant issu de la fusion de ces deux anciens sites.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le site *vie-publique.fr* a pour missions d'informer et éclairer les citoyens sur les institutions et les politiques publiques. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus avec différents niveaux d'expertise et de format pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les éditions papier, le site fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lecture numériques.

Après un lancement réussi du site rénové *vie-publique.fr*, l'ambition est de faire de l'utilisateur un acteur à part entière de son évolution : parcours de navigation optimisé pour que l'utilisateur découvre toute la richesse du site, développement d'outils d'interaction et d'appropriation des contenus, formats multimédias adaptés aux usages.

En 2020, l'audience du site a été portée par la crise sanitaire.

L'année 2021 a vu son audience se consolider notamment par l'actualité et l'information sur les élections départementales et régionales au mois de juin. L'année 2022, année de l'élection présidentielle devrait permettre d'augmenter l'audience du site dans la mesure où le sujet draine habituellement une forte audience.

La progression envisagée de la fréquentation pour les années 2021 et 2022 et la détermination de la cible 2023, reposent sur un ensemble d'actions mises en œuvre sur la base d'enquêtes qualitatives et quantitatives menées en 2020 et 2021 ainsi que dans le cadre du plan stratégique DILA 2024.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront menées :

- le moteur de recherche du site sera adapté à chaque corpus (rapports publics, discours publics, fiches, publications) de manière à optimiser la pertinence des résultats ;
- la totalité du corpus encyclopédique « Les Fiches », point de rencontre de l'ensemble des cibles du site, sera mis à jour et restructuré de manière à répondre à l'ensemble des besoins. Il s'agit d'enrichir les fiches avec des contenus multimédias ainsi que de donner des accès à différents niveaux de lecture selon les différents types de publics cibles ;
- la navigation sur le site sera améliorée et le maillage entre les différents contenus sera développé de manière à ce que les usagers prennent connaissance de toute la richesse du site ;
- les formats multimédias (vidéos, podcasts, infographies, etc...), plébiscités dans les différentes enquêtes, seront développés et mieux insérés dans les pages du site ;
- un effort constant sur le référencement naturel des pages de *vie-publique.fr* sera maintenu.

Parallèlement, dans le cadre de la nouvelle stratégie éditoriale de la marque *La Documentation française*, un volet important s'appuie sur la complémentarité avec le site internet. En effet, profitant d'un nombre important de visites sur le site *vie-publique.fr*, celui-ci offrira une meilleure visibilité aux ouvrages et revues de la marque dans le catalogue en ligne sur le site.

Une étude sur la stratégie éditoriale des publications de *La Documentation française* a été lancée afin de disposer d'éléments d'analyses pour définir un positionnement sur le marché des publications en sciences humaines et sociales à horizon 2024. Il en ressort que le maintien de l'offre de la marque, symbole de fiabilité et de qualité, conservera du sens en renforçant la complémentarité avec le site *vie-publique.fr* et en optimisant le catalogue et les coûts.

Avant la mise en place d'une nouvelle page d'accueil des publications sur le site *vie-publique.fr* d'ici la fin de l'année 2021, la progression prévue des consultations du catalogue suit le même rythme que les prévisions de visites du site. Après la mise en valeur des contenus ainsi que la mise en place d'actions de communication et de promotion, les prévisions sont plus ambitieuses pour les années 2022 et 2023.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Section des opérations courantes			
Achats et services extérieurs	70 318 241	Ventes	163 500 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2		Produit relevant de missions spécifiques	
Charges éligibles au titre 2	62 896 140	Autres produits de gestion courante	500 000
Subventions, transferts et interventions		Produits d'intervention	
Autres charges de gestion courante		Produits financiers	
Charges financières		Produits exceptionnels hors cessions	
Charges exceptionnelles			
Total des dépenses courantes (I)	133 214 381	Total des recettes courantes (II)	164 000 000
		Solde des opérations courantes (III = II - I)	30 785 619
Section des opérations en capital			
Amortissements des prêts et avances (IV)		Solde prudentiel (VI = III + V - IV)	30 785 619
Majoration de l'amortissement de la dette		Produit brut des emprunts	
Acquisitions d'immobilisations	16 293 669	Produit de cessions des actifs	
		Autres recettes en capital	
Total des dépenses en capital (VII)	16 293 669	Total des recettes en capital (VIII)	
Total des dépenses (I+VII=IX)	149 508 050;	Total des recettes (II+VIII=X)	164 000 000
		Solde du budget annexe (X - IX)	14 491 950
Rappel évaluation des FdC et AdP		Rappel évaluation des FdC et AdP	

ÉVALUATION DES RECETTES

Section / Recette / Lignes de recettes	2021	2022	Écart entre 2022 et 2021
Section des opérations courantes	159 000 000	164 000 000	+5 000 000 (+3,14 %)
70 – Ventes	158 500 000	163 500 000	+5 000 000 (+3,15 %)
A701 – Ventes de produits	158 500 000	163 500 000	+5 000 000 (+3,15 %)
71 – Produit relevant de missions spécifiques			
A710 – Produits de fonctionnement relevant de missions spécifiques à l'Etat			
75 – Autres produits de gestion courante	500 000	500 000	
A728 – Produits de fonctionnement divers	500 000	500 000	
A740 – Cotisations et contributions au titre du régime de retraite			
A770 – Produits régaliens			
751 – Produits d'intervention			
A751 – Participations de tiers à des programmes d'investissement			
76 – Produits financiers			
A768 – Produits financiers divers			
Section des opérations en capital			
16 – Produit brut des emprunts			
A970 – Produit brut des emprunts			
7752 – Produit de cessions des actifs			
A775 – Produit de cession d'actif			
99 – Autres recettes en capital			
A990 – Autres recettes en capital			

PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES 2021

LIBELLE	Exécuté 2019	LFI 2020	Exécuté 2020	LFI 2021	Prévisions 2021 révisées	PLF 2022
ANNONCES	192 524 395	172 800 000	168 598 293	155 000 000	175 800 000	159 800 000
ASSOCIATIONS	4 346 570	4 000 000	600 454	0		
BOAMP	85 144 077	76 500 000	71 332 632	70 000 000	74 500 000	63 200 000
BALO	6 888 098	6 000 000	7 044 229	4 700 000	6 000 000	6 000 000
BODACC	95 638 536	86 000 000	89 064 523	80 000 000	95 000 000	90 000 000
JO	507 114	300 000	556 455	300 000	300 000	600 000
RECETTES HORS ANNONCES	5 610 209	4 500 000	4 560 753	4 000 000	4 200 000	4 200 000
VENTES DE PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	2 140 710	1 500 000	1 338 140	1 500 000	1 500 000	1 500 000
PRESTATIONS ET TRAVAUX D'EDITION	2 505 717	2 500 000	1 935 287	2 000 000	2 200 000	2 200 000
AUTRES ACTIVITES	963 782	500 000	1 287 326	500 000	500 000	500 000
TOTAL DES RECETTES	198 134 604	177 300 000	173 159 046	159 000 000	180 000 000	164 000 000

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) sont composées :

- des recettes d'annonces légales liées aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière relatives à la vie des entreprises ;
- et des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

L'impact de la reprise de l'activité économique dans tous les secteurs d'activité ainsi que la dynamique favorable des recettes du BAPOIA constatée au deuxième semestre 2020 ont conduit la DILA à ajuster en début de gestion la prévision de ses recettes à la hausse à hauteur de 180 M€ contre 159 M€ en loi de finances initiale (LFI).

Les recettes d'annonces légales :

Les recettes d'annonces sont constituées de l'ensemble des redevances perçues pour la publication des annonces au :

- bulletin des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- bulletin des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- bulletin des annonces du Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Ces recettes se situent à au 31 juillet 2021 à un niveau historiquement élevé (+ 27 % par rapport à 2020), dépassant le pic constaté en 2019. Compte tenu de la reprise économique favorable et de la bonne tenue du nombre de publications aux différents bulletins d'annonces au premier semestre 2021, les prévisions de recettes sont révisées à hauteur de 175,8 M€ contre 155 M€ en LFI.

La dynamique des recettes d'annonces trouve son explication dans la bonne tenue des encaissements aux BODACC et BOAMP, principales sources de recettes du budget annexe.

Les recettes des annonces publiées au BODACC, très sensibles à la conjoncture économique, ont vu leur prévision réévaluée à la hausse, à hauteur de 95 M€ contre 80 M€ en LFI.

Les prévisions de recettes du BOAMP, font quant à elles l'objet d'un ajustement à hauteur de 74,5 M€ contre 70 M€ initialement afin de tenir compte de la nette progression des encaissements par rapport à l'année 2020 marquée par les fins de mandats locaux (cycle électoral) et l'entrée dans la crise sanitaire de la Covid-19.

La prévision globale des recettes d'annonces inscrite au PLF 2022 est portée à 159,8 M€, soit une baisse de 9% (-16 M€) par rapport à la prévision annuelle 2021 ajustée. Cette évolution tient compte :

- d'une part, de l'anticipation de l'impact financier négatif en 2022 de l'arrêt de la facturation complémentaire des avis publiés au JOUE (180 € par annonce) qui est prévu au 1^{er} janvier 2022 en accompagnement du projet de transformation numérique de la commande publique, soit une diminution représentant près de 11 M€ pour les recettes du BOAMP ;
- d'autre part, des incertitudes qui demeurent du fait de la crise sanitaire.

Les recettes hors annonces :

Elles sont principalement constituées des ventes de publications et abonnements, des prestations et travaux d'éditions pour comptes de tiers ainsi que des activités diverses.

Les recettes hors annonces ne présentent pas d'évolution notable. Seules les prévisions des recettes issues des travaux d'imprimerie ont été revues à la hausse en 2021 (4,2 M€ contre 4 M€ en LFI) en raison de la progression des encaissements (+0,4 M€ notamment en raison des versements effectués par la direction de l'immobilier de l'État au titre des ventes d'octobre 2019 et de janvier 2020 de vieux papiers et vieilles matières – plaques offset et blanchets - pour un montant de 0,2 M€).

La prévision globale des recettes hors annonces inscrite au PLF 2022 est identique à la prévision annuelle 2021 ajustée qui s'élève à 4,2 M€.

Compte tenu de ce qui précède, la prévision globale des recettes retenue pour 2022 se chiffre à 164 M€, soit une augmentation de 5 M€ par rapport à la prévision inscrite en LFI 2021.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Programme / Action / Section	Crédits			Emplois
	LFI 2021	PLF 2022	FdC et AdP 2022	ETPT
623 – Édition et diffusion	49 440 000 44 947 000	51 222 646 45 052 510		
01 – Accès au droit et diffusion légale	5 050 000 5 050 000	33 278 393 28 920 497		
Section des opérations courantes	5 050 000 5 050 000	20 623 393 21 040 497		
Section des opérations en capital		12 655 000 7 880 000		
02 – Information administrative et vie publique	44 390 000 39 897 000	17 944 253 16 132 013		
Section des opérations courantes	29 123 000 24 480 000	9 996 584 9 553 344		
Section des opérations en capital	15 267 000 15 417 000	7 947 669 6 578 669		
624 – Pilotage et ressources humaines	107 691 055 107 391 055	104 314 355 104 455 540		564
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	9 000 000 8 700 000	8 558 215 8 699 400		
Section des opérations courantes	8 000 000 7 400 000	7 258 215 6 864 400		
Section des opérations en capital	1 000 000 1 300 000	1 300 000 1 835 000		
02 – Promotion et distribution des publications				
Section des opérations courantes				
Section des opérations en capital				
03 – Dépenses de personnel	62 731 055 62 731 055	62 896 140 62 896 140		564
Section des opérations courantes	62 731 055 62 731 055	62 896 140 62 896 140		
Section des opérations en capital				
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	35 960 000 35 960 000	32 860 000 32 860 000		
Section des opérations courantes	35 960 000 35 960 000	32 860 000 32 860 000		
Section des opérations en capital				
Total	157 131 055 152 338 055	155 537 001 149 508 050		564

Publications officielles et information administrative

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS

Programme LFI 2021 / PLF 2022	Emplois rémunérés par l'État		Emplois rémunérés par les opérateurs rattachés au programme		
	ETPT	<i>dont affectés dans un opérateur</i>	Emplois sous plafond	Emplois hors plafond	Total
623 – Édition et diffusion					
LFI 2021					
PLF 2022					
624 – Pilotage et ressources humaines					
LFI 2021		564			
PLF 2022		564			
Total LFI 2021		564			
Total PLF 2022		564			

PROGRAMME 623

ÉDITION ET DIFFUSION

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). La nomenclature budgétaire de ce programme a été adaptée afin de tenir compte de l'évolution des activités de la DILA et d'améliorer la lisibilité des moyens demandés. Les deux actions constitutives de ce programme ont été renommées :

- accès au droit et diffusion légale ;
- information administrative et vie publique.

Dans le même objectif, deux sous-actions ont été créées sur chacune de ces actions. Sur l'action 1 « Accès au droit et diffusion légale », les sous-actions « Diffusion légale » et « Infrastructure et sécurité informatiques » retracent d'une part l'intégralité des dépenses relatives à la production régaliennne (préparation des textes normatifs, publication et consolidation sur *Légifrance*, traitement des amendements législatifs) et à la publication des annonces économiques (sites BOAMP, BODACC...), d'autre part, les crédits rattachés à la maintenance de l'infrastructure et à la sécurité des systèmes d'information, rattachés à cette action car leur objet principal est le support de la chaîne régaliennne. L'action 2 « Information administrative et vie publique » porte les sous-actions « Information administrative » et « Édition publique, publications et imprimerie ». La première retrace les crédits relatifs aux activités de renseignement administratif des usagers (*service-public.fr* et réponse par téléphone ou messagerie aux usagers) et la deuxième regroupe les activités d'édition, de publications et d'imprimerie favorisant la compréhension des politiques publiques, qu'elles soient sur support papier (éditions de *La Documentation française*, impressions pour le compte des administrations) ou au format numérique (*vie-publique.fr*).

Les crédits du programme 623 s'élèvent à 45,1 M€ en 2022, en très légère hausse (+0,1 M€) par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par le renouvellement des marchés d'hébergement des sites internet. Cette opération impose des coûts transitoires supplémentaires afin de maintenir notamment la continuité de service du tryptique *Légifrance*, *service-public.fr* et *vie-publique.fr* et nécessite la construction d'une nouvelle infrastructure d'hébergement. Le surcoût, estimé à 4,5 M€, est très largement compensé par les redéploiements de crédits réalisés par ailleurs.

Les dotations dédiées aux dépenses d'investissement demeurent à un niveau élevé avec 14,5 M€ de crédits de paiement. La DILA maintient ainsi sa capacité d'investissement, en particulier dans le domaine informatique, afin de mettre en œuvre ses chantiers prioritaires.

L'année 2022 est marquée par la mise en œuvre du nouveau plan stratégique « DILA 2024 » qui fixe, à cet horizon, les grandes orientations qui permettront à la DILA de relever les défis qui s'imposent à elle en termes de services rendus aux usagers ou d'évolution de ses métiers.

Plaçant l'utilisateur au cœur de sa réflexion, la DILA poursuivra la transformation de ses activités, qu'elles soient numériques ou non, afin de rendre un service de qualité et qui s'adapte aux attentes de ses différents publics.

Après la refonte du site *Légifrance*, qui continuera à bénéficier d'évolutions régulières, le nouveau projet majeur du plan stratégique concerne la modernisation de l'ensemble des processus de production des textes normatifs. Ces « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) ont pour objectif de dématérialiser et fluidifier toute la chaîne régaliennne, de la rédaction à la publication du *Journal officiel*.

Cette modernisation, qui concerne l'ensemble des outils informatiques concourant à la mise en œuvre de la chaîne régaliennne (Système d'organisation en ligne des opérations normatives - SOLON, Solution de traitement de l'information administrative - STILA, bases de données juridiques - BDJ...), sera profitable à tous :

- aux usagers car le service sera plus intuitif et l'accessibilité sera renforcée, la publication et la consolidation des textes seront plus rapides et la capacité de recherche sera améliorée ;
- aux ministères et au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) qui disposeront d'un outil dédié à la rédaction des textes. Cet outil facilitera les travaux et en améliorera la qualité des travaux en limitant toujours plus les erreurs de forme et les interventions manuelles ;
- à la DILA : la dématérialisation et l'automatisation faciliteront également le travail des agents de la DILA qui pourront se consacrer davantage à des opérations qualitatives.

Dans le domaine de l'administration numérique qui concerne le site internet *service-public.fr* et son écosystème, l'année 2022 sera marquée par le développement du nouveau site de référence dédié aux entreprises. Ce projet est confié à la DILA pour son expérience en termes de parcours usager, son savoir-faire en matière de développement de projets en mode agile et pour bénéficier de tous les acquis du site *service-public.fr*, qui comprend déjà un volet consacré au renseignement des entreprises ayant accueilli 38 millions de visiteurs en 2020. Ce site va être développé au 2^e semestre 2021 et en 2022, en lien étroit avec la direction générale des entreprises, afin de proposer un parcours usager conforme aux attentes des entreprises, structuré en fonction de leurs étapes de vie et leur offrant davantage de services. Grâce à des équipes techniques et éditoriales renforcées, la DILA développera de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités. Le site sera articulé avec les autres projets majeurs visant à faciliter l'information et les démarches des entreprises : portail commun du recouvrement, guichet unique des entreprises, accès à un conseiller par Place des entreprises, pour fluidifier le parcours des entrepreneurs.

Le volet particuliers de *service-public.fr* connaîtra aussi des évolutions importantes avec notamment une nouvelle page d'accueil, le déploiement de fiches simplifiées, issues d'un laboratoire avec des usagers, la refonte de l'annuaire de l'administration, le développement de nouveaux supports d'information (infographies, vidéos pour sa nouvelle chaîne Youtube...) La DILA continuera, enfin, à assurer les évolutions des démarches en ligne existantes (notamment la démarche d'inscription en ligne sur les listes électorales, complètement refondue dans la perspective des élections présidentielles de 2022) et en proposera de nouvelles en liaison avec les autres administrations. Le partenariat avec la direction interministérielle du numérique (DINUM) se poursuit pour le développement du nouveau hub d'échange mutualisé en remplacement de la plateforme d'échange et de confiance (PEC) destinée à véhiculer les données des démarches en ligne initiées depuis le site *service-public.fr* par les usagers. Un nouveau transfert de 0,1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP, qui s'ajoute au transfert réalisé au PLF pour 2021 (1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP), est réalisé depuis le programme 623 au profit du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » qui porte les crédits de la DINUM. Ce transfert permet également de financer la maintenance récurrente du hub qui démarrera à partir du premier semestre 2022.

Le secteur de l'édition a fait l'objet, dans le plan stratégique 2024, d'une réflexion sur le positionnement de *La Documentation française*. Sa complémentarité avec *vie-publique.fr* sera renforcée pour créer un écosystème dynamique d'information du public sur les politiques publiques et les sujets de débat public. L'offre s'attachera particulièrement à attirer le public des lycéens, des étudiants et des décideurs institutionnels. La rationalisation des éditions pour compte de tiers et l'optimisation des coûts de production permettront de concentrer les moyens sur les titres intéressant ce cœur de cible. Pour maintenir la progression dynamique de son audience, *vie-publique.fr* améliorera son parcours de navigation et développera de nouveaux formats multimédia et de lettres d'actualités.

Au vu de la baisse des commandes en volume et de l'importance de la charge de la masse salariale, la DILA va continuer à réduire progressivement la voilure de son imprimerie, tout en poursuivant les efforts engagés visant une meilleure productivité et des produits de qualité. La production sera concentrée sur les machines feuilles et numériques et la rotative ne sera plus utilisée d'ici 2024. Des négociations seront ouvertes pour un nouveau plan de départs à la SACIJO.

Enfin, la DILA continuera à faire vivre une vision à long terme de ses systèmes d'information, qui s'était concrétisée en 2020 par l'élaboration de son premier schéma directeur informatique. La résilience, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information de même que la démarche d'innovation sont au cœur du plan stratégique 2024. Des dépenses importantes sont notamment prévues pour continuer à sécuriser l'hébergement informatique et le plan de continuité d'activité de la chaîne régaliennne.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 restent inchangés par rapport au PLF 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1

Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2

Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3

Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

L'indicateur « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental » a été créé avec le sous-indicateur « Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier ».

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue sur son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est la préoccupation première de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance avec des agents en télétravail à 100% du temps. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activités du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site *Legifrance*. Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du *JO* du jour.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur nouveau répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'imprimerie de la DILA a connu une évolution majeure depuis 2016 à la suite de l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en se tournant vers l'impression de livres et de revues pour des administrations mais également pour ses propres publications sous la marque *La Documentation française*. Elle offre une large gamme de produits grâce à un équipement étendu (rotative, machines feuilles, presses numériques), répondant aux différentes attentes de ses clients.

La stratégie est de poursuivre l'adaptation de l'activité d'imprimerie en cohérence avec les évolutions du marché tout en visant une meilleure productivité et des produits de qualité.

Au niveau de la réduction de l'impact environnemental, l'objectif de la DILA est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchet de papier.

Dans le cadre de son implication pour un Etat éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée *Imprim'vert* et recycle ses déchets.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 180 777	3 345 193	3 000 000	2 000 000	2 500 000	3 200 000
Comptes ouverts sur le site BOAMP	Nb	202 514	218 298	235 000	235 000	165 000	165 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des trois sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et les recueils de consentement imposés par le RGPD ont des impacts sur la fréquentation du site.

Ainsi, pour rappel, l'audience du site en 2020 a été plus dynamique que la publication des annonces dont le volume a surtout baissé lors du premier semestre 2020 en raison du confinement. Cependant, un nombre important de rectificatifs avait été publié à cette période et la reprise des publications a été constatée lors du second semestre 2020.

En 2021, les prévisions et la cible de la fréquentation du site ont été revues à la baisse par rapport au résultat de l'année 2020.

Cette diminution se justifie en partie par un phénomène technique. La mise en place du consentement relatif aux cookies imposé par la CNIL, en respect du RGPD, a un effet sur la comptabilisation des visites dans nos outils de mesure de fréquentation. En effet, si les usagers décident de refuser les traceurs (cookies) des outils de mesure de fréquentation, leurs visites ne sont plus prises en compte. L'impact est conséquent de l'ordre de 30% sur le premier semestre 2021, ce qui nécessite de revoir les prévisions annuelles. De plus, la sphère des acheteurs publics est peu extensible.

Début 2022, une nouvelle version du site va être mise en service afin d'améliorer l'ergonomie et de faciliter la réutilisation des données. La DILA a initié en 2020 la refonte et la migration de tous les sites économiques sur la plateforme de diffusion d'OpenDataSoft. Les objectifs poursuivis par ces travaux sont :

- le changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud ;
- un site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- une harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- une prise en compte du nouveau *design system* de l'État ;
- une prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 et des recommandations de la CNIL.

En parallèle du nombre de visites, on note une augmentation depuis plusieurs années du nombre de comptes ouverts. La prévision 2022 du nombre de comptes accuse une baisse conséquente par rapport au résultat de l'année 2020. En effet, à l'occasion de la mise en service de la nouvelle version du site internet, une campagne de purge sera menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il sera ainsi demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement.

A noter que le sous-indicateur « Abonnements aux alertes des marchés publics » a été supprimé car le sous-indicateur relatif aux comptes ouverts sur le site BOAMP.fr contient le même enjeu. En effet, un compte permet de créer des alertes et d'enregistrer les requêtes.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	9	9	10	12	8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plate-forme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site Légifrance dans les délais impartis.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Si les années 2018 à 2020 ont connu une baisse très significative du nombre de rectificatifs imputables à la DILA (50% de baisse entre 2018 et 2020), la prévision actualisée 2021 prend en compte le risque d'une augmentation du nombre d'erreurs en raison des conditions de travail des agents pendant la période de la crise sanitaire et une période marquée par des publications à flux tendu. Tous les agents ont travaillé à domicile pendant les périodes de confinement en étant très sollicités pour publier dans l'urgence, souvent à une heure tardive, les textes liés à la crise sanitaire. Les interactions entre les équipes ont été parfois moins fluides, et certains contrôles moins aisés.

Toutefois, l'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

À cet effet, jusqu'en 2022, des travaux majeurs sont engagés sur l'amélioration technique et la sécurisation des outils de production « SOLON (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et STILA (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA avec dans un premier temps des

montées de version des briques techniques sous-jacentes, la mise en compatibilité avec les évolutions des suites bureautiques (Windows 10), des améliorations ergonomiques et de performance des applications.

Après la modernisation du site *Légifrance* destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne sera poursuivie dans le cadre du démarrage d'un nouveau projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...). Jusqu'en 2023, des agents expérimentés vont partir en retraite ou en cessation d'activité volontaire anticipée (CAVA). L'objectif est de mettre en place les formations *ad hoc* pour que leurs successeurs puissent acquérir les compétences et les niveaux de performance attendus dans les meilleures conditions.

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	10,1	9,5	Sans objet	8	7	6

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesuré régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée, ses causes et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie est passée de 311 tonnes en 2016 à 71 tonnes en 2020. La gâche a été ainsi divisée par quatre en 5 ans.

En outre, il est prévu d'arrêter la rotative d'ici 2024. La rotative génère un taux important de gâche papier, compte tenu du temps de « mise à la bonne » au démarrage de la machine et d'un temps de production trop court en proportion (trop faible utilisation de la machine pour garantir une productivité optimale).

Ces actions devraient permettre d'atteindre la cible de 6% d'ici 2023.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labélisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2022 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	34 173 000	30 619 977		29 530 000	30 593 841	
Achats et services extérieurs	34 123 000	30 619 977		29 480 000	30 593 841	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000			50 000		
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	15 267 000	20 602 669		15 417 000	14 458 669	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	15 267 000	20 602 669		15 417 000	14 458 669	
Total	49 440 000	51 222 646		44 947 000	45 052 510	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Accès au droit et diffusion légale	5 050 000	33 278 393		5 050 000	28 920 497	
Section des opérations courantes	5 050 000	20 623 393		5 050 000	21 040 497	
Section des opérations en capital		12 655 000			7 880 000	
02 – Information administrative et vie publique	44 390 000	17 944 253		39 897 000	16 132 013	
Section des opérations courantes	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Section des opérations en capital	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Total	49 440 000	51 222 646		44 947 000	45 052 510	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
22 527 552		49 440 000	46 349 050	20 604 249

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
20 604 249	15 429 611	4 132 005	1 042 633	
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
51 222 646	29 622 899	12 300 000	3 231 968	
Totaux	45 052 510	16 432 005	4 274 601	

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
58 %	24 %	6 %	0 %

En 2022, 58% des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements.

Par ailleurs, 34% des CP demandés en 2022 serviront à couvrir des AE antérieures à 2022.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...).

Parmi les investissements, les CP 2022 sur engagements antérieurs à 2022 portent sur les projets d'envergure tels que les « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) pour 1 500 000 €, les évolutions sur l'application STILA pour 500 000 €, les évolutions du site *service-public.fr* pour 250 000 € ou encore les démarches en ligne engagées en 2021 pour 182 000 €.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Accès au droit et diffusion légale

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	5 050 000	20 623 393		5 050 000	21 040 497	
Achats et services extérieurs	5 000 000	20 623 393		5 000 000	21 040 497	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000			50 000		
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		12 655 000			7 880 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		12 655 000			7 880 000	
Total	5 050 000	33 278 393		5 050 000	28 920 497	

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière. Elle finance les dépenses informatiques relatives à la gestion des sites internet de diffusion légale (Légifrance) ou de transparence économique et financière (boamp.fr ou bodacc.fr) ainsi que la maintenance et l'amélioration des applications de production régaliennne. Cette action comprend également les crédits de fonctionnement liés au traitement (collecte et recouvrement) des annonces légales.

À compter de 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale programmée à hauteur 18 066 539 € en AE et 14 101 007 € en CP et l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques chiffrée à 15 211 854 € en AE et 14 819 490 € en CP. Conformément à l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

NATURE DE DEPENSES	AE	CP
OPERATIONS COURANTES	9 551 539	8 711 007
OPERATIONS EN CAPITAL	8 515 000	5 390 000
SOUS-ACTION 1 DIFFUSION LEGALE	18 066 539	14 101 007
OPERATIONS COURANTES	11 071 854	12 329 490
OPERATIONS EN CAPITAL	4 140 000	2 490 000
SOUS-ACTION 2 INFRASTRUCTURE ET SECURITE INFORMATIQUES	15 211 854	14 819 490
TOTAL ACTION 1 ACCES AU DROIT ET DIFFUSION LEGALE	33 278 393	28 920 497

Les opérations courantes

Estimées à 20 623 393 € en AE et 21 040 497 € en CP, les opérations courantes portent les crédits de fonctionnement nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale et aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques.

Les crédits relevant de la **sous-action 1 « Diffusion légale »** se chiffrent à 9 551 539 € en AE et 8 711 007 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les versements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées et sont prévues pour 2022 à hauteur de 4 500 000 € en AE et CP. L'ouverture du Guichet électronique des formalités d'entreprises (Guichet unique) géré par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre de la loi n° 2019-489 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et le déploiement, par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie des finances et de la relance avec le concours de l'agence de l'information financière de l'État (AIFE), d'une plateforme facilitant l'accès aux marchés publics et simplifiant les processus de candidature pour les entreprises ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur le montant de versements aux greffes des tribunaux de commerce ou aux concentrateurs d'annonces en 2022.

2) Applications métiers

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale s'élèvent pour 2022 à 2 679 566 € en AE et 2 529 564 € en CP et portent principalement sur la maintenance du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), BOAMPWeb ou encore de l'application SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs).

3) Hébergement applicatif

Les dépenses d'hébergement des applications et sites de l'information légale se chiffrent à 2 286 386 € en AE et 1 595 854 € en CP.

4) Études générales et audits et domaine échange

Le montant total des dépenses liées aux études et aux travaux d'e-mailing est évalué à 85 589 € en AE et en CP.

Les crédits de la **sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques »** sont programmés à hauteur de 11 071 854 € en AE et 12 329 490 € en CP et se ventilent de la manière suivante :

1) Les services d'infrastructures informatiques

Les dépenses liées aux services d'infrastructures informatiques sont prévues pour 8 440 997 € en AE et 9 204 720 € en CP. Elles se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

- 7 610 997 € en AE et 7 530 843 € en CP d'hébergement applicatif comprenant notamment le forfait d'exploitation récurrent et les opérations de construction et modification de la plateforme technique. Les montants élevés en 2022 se justifient par le renouvellement des marchés publics d'hébergement des sites de la DILA. En raison du temps de construction important, du volume des sites à migrer et de la sensibilité extrême des sites et applications hébergées, des coûts transitoires supplémentaires sont nécessaires afin d'éviter une rupture de service ;

- 300 000 € en CP pour l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, qui accueillent l'infrastructure d'hébergement des applications sensibles de la DILA ;
- 315 000 € en AE et 585 332 € en CP pour les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels ;
- 515 000 € en AE et 788 545 € en CP pour les services de sécurité, qui prennent une importance croissante.

2) les services bureautiques

Le montant des crédits alloués aux services bureautiques s'élève à 1 661 200 € en AE et 2 123 114 € en CP et recouvre les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail pour 1 565 000 € en AE et 1 994 414 € en CP qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) ;
- les télécommunications individuelles pour 70 000 € en AE et CP dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle ;
- les solutions d'impression pour 26 200 € en AE et 58 700 € en CP correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

3) les services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) se chiffrent à 869 657 € en AE et 901 656 € en CP. Ces dépenses intègrent notamment le déploiement progressif du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de la DILA. Ce projet de SIRH porte sur la fourniture d'un outil modulaire comprenant les différentes fonctions RH et, notamment, de gestion administrative des agents, de gestion des compétences et des formations, de gestion des entretiens d'évaluation et d'un portail pour les agents.

4) Applications métiers

Les dépenses d'applications informatiques rattachées à la sous-action 2 portent sur la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées pour un total de 100 000 € en AE et en CP.

Les opérations en capital

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action 1 du programme 623 visent notamment à sécuriser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à moderniser et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les investissements dédiés à la production régalienne et rattachés à la **sous-action 1 « diffusion légale »** se chiffrent à 8 515 000 € en AE et 5 390 000 € en CP.

Les développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancés en 2021, seront poursuivis en 2022 pour un coût estimé à hauteur de 5 000 000 € en AE et 1 500 000 € en CP. Après la modernisation du site Légifrance destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, la transformation numérique de la chaîne régalienne se poursuit avec ce projet qui vise à dématérialiser et fluidifier la production des textes normatifs de bout en bout, depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce projet d'envergure, pluriannuel, s'articulera avec des évolutions sur l'ensemble des briques concernées (SOLON, STILA, BDJ).

Les évolutions des bases de données juridiques (BDJ) et des applications de la chaîne régalienne dont notamment SOLON, STILA et SIGNALE sont budgétées pour un total de 1 165 000 € en AE et 2 040 000 € en CP.

La DILA poursuit également les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, estimés à 1 000 000 € en AE et CP en 2022, devraient permettre de proposer de nouvelles fonctionnalités aux usagers, notamment un compte utilisateurs. En complément de ces évolutions visant à favoriser, faciliter et personnaliser les usages du site, des mises en production se font régulièrement pour prendre en compte les retours des utilisateurs et pour répondre notamment aux critères des référentiels généraux de sécurité et d'accessibilité numérique.

Dans le domaine de la transparence économique et financière, les travaux seront également menés autour du BOAMP. Le budget alloué de 700 000 € en AE et 200 000 € en CP correspond aux travaux d'habilitation des formulaires des marchés tant pour la réglementation européenne que nationale en attente des travaux TNCP (travaux numériques de la commande publique).

Les autres dépenses portent sur la refonte du moteur de recherche du site Légifrance (*elastic search* ou ELK) et sur les évolutions des bases de données juridiques (BDJ) et des applications de la chaîne régaliennne dont notamment SOLON, STILA et SIGNALE pour un total de 1 815 000 € en AE et 2 690 000 € en CP.

Les investissements portés par la **sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques »**, chiffrés à 4 140 000 € en AE et 2 490 000 € en CP, visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA.

Pour ce qui est de la performance du système d'information de la DILA, le renouvellement des infrastructures des datacenters de production de Nogent et Rosny a été entamé avec le changement du cœur de réseau en 2021. Il se poursuivra avec le renouvellement de l'infrastructure de stockage, l'augmentation de la puissance de calcul et la sécurisation de l'infrastructure d'administration et de sauvegarde des données pour un coût estimé à 300 000 € en AE et 650 000 € en CP. L'objectif est de disposer d'un véritable plan de reprise d'activité des applications régaliennes en temps réel en cas d'incident sur un datacenter.

La finalisation du projet de refonte de l'infrastructure SOLON/STILA nécessitera des adaptations sur le début 2022 qui sont chiffrées à 300 000 € en AE et en CP. Elles permettront d'automatiser les bascules serveur entre les sites, avec la même fluidité que les bascules réseau qui sont désormais réalisées entre nos sites de Nogent et Rosny.

Afin de maintenir la conformité avec les éditeurs, est prévu le renouvellement des licences Microsoft Datacenter. Chiffrées à 600 000 € en AE et en CP, elles permettront de déployer les nouvelles versions des briques logicielles et ainsi éviter l'obsolescence logicielle, synonyme d'absence de mise à jour de sécurité.

Des développements destinés à sécuriser et renforcer l'infrastructure de l'annuaire d'entreprise qui est au cœur de la messagerie et de la plupart des authentifications dont STILA seront réalisés. Ce projet AD (Active Directory) sécurisé est estimé à 600 000 € en AE et 250 000 € en CP.

Dans le cadre de l'homologation des infrastructures de ses centres informatiques, et dans la continuité des opérations précédentes (notamment sécurisation de l'annuaire d'entreprise Active Directory), 2023 marquera la mise en œuvre de la plateforme d'administration sécurisée. En effet, les exigences SSI préconisent de séparer physiquement les infrastructures de production et celle d'administration (pour se prémunir d'éventuelles attaques). Le projet est estimé à 600 000 € en AE et 400 000 € en CP.

Le projet Exadata porte sur l'acquisition d'une nouvelle infrastructure pouvant générer une économie sur la maintenance des bases de données juridiques. Il est estimé à 1 450 000 € en AE.

Les autres dépenses d'investissement concernent les évolutions des outils de gestion pour 140 000 € en AE et en CP et l'acquisition de matériels divers (Switchs, infrastructure de télétravail, salle de réunion) pour un total de 150 000 € en AE et CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action 1 « Accès au droit et diffusion légale ».

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022	
	AE	CP
Evolutions legifrance 2021	1 000 000	1 000 000
Evolutions appli dépôt des annonces	165 000	240 000
NOPN	5 000 000	1 500 000
Evolution SOLON 2NG	500 000	400 000
Evolutions STILA	0	500 000
Evolutions BDJ	200 000	650 000
Evolutions SIGNALE	300 000	250 000
Boamp Formulaires	700 000	200 000
ELK (moteur de recherche LGF)	650 000	650 000
Sous-action 1 Diffusion légale	8 515 000	5 390 000
Evolutions outils de gestion 2020	140 000	140 000
Infrastructures refonte SOLON/STILA (stockage)	300 000	300 000
Renouvellement des switchs de Desaix	50 000	50 000
Télétravail	50 000	50 000
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	650 000
Salles de réunions	50 000	50 000
AD sécurisé	600 000	250 000
Plateforme d'administration sécurisée	600 000	400 000
Renouvellement licences Microsoft datacenter	600 000	600 000
Exadata	1 450 000	0
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	4 140 000	2 490 000
Total Action 1 accès au droit et diffusion légale	12 655 000	7 880 000

ACTION

02 – Information administrative et vie publique

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Achats et services extérieurs	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Total	44 390 000	17 944 253		39 897 000	16 132 013	

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dotations liées aux activités d'éditeur public de la DILA et aux frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. Elle est estimée en 2022 à 17 944 253 € en AE et 16 132 013 € en CP.

Cette action comprend une sous-action 1 « information administrative » dont les crédits s'élèvent à 13 446 805 € en AE et 11 238 886 € en CP et une sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » estimée à 4 497 448 € en AE et 4 893 127 € en CP.

NATURE DE DEPENSES	AE	CP
OPERATIONS COURANTES	5 699 136	5 100 217
OPERATIONS EN CAPITAL	7 747 669	6 138 669
SOUS-ACTION 1 INFORMATION ADMINISTRATIVE	13 446 805	11 238 886
OPERATIONS COURANTES	4 297 448	4 453 127
OPERATIONS EN CAPITAL	200 000	440 000
SOUS-ACTION 2 EDITION PUBLIQUE, PUBLICATIONS ET IMPRIMERIE	4 497 448	4 893 127
TOTAL ACTION 2 INFORMATION ADMINISTRATIVE ET VIE PUBLIQUE	17 944 253	16 132 013

Les opérations courantes

La section des opérations courantes de l'action 2 du programme 623 retrace les crédits de fonctionnement dédiés aux activités de renseignement administratif multicanal destinés à couvrir les dépenses informatiques (hébergement, gestion des applications, des sites internet...), les dépenses d'édition et d'imprimerie ainsi que celles de promotion des produits. Ces dépenses sont programmées à hauteur de 9 996 584 € en AE et 9 553 344 € en CP.

Les crédits relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** s'élèvent pour 2022 à 5 699 136 € en AE et 5 100 217 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue notamment au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis *service-public.fr*. Ces crédits se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

1) Applications métiers

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du SIAN ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2022 à hauteur de 1 015 046 € en AE et 983 764 € en CP.

2) Domaine échange

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis *service-public.fr* vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 786 000 € en AE et 876 208 € en CP. À compter de 2022, la DILA pourra basculer ses démarches sur le hub d'échange qui sera mis en place par la DINUM et auquel la DILA contribue à travers un transfert au présent PLF de 550 000€ en AE et CP correspondant à la maintenance du hub pour le deuxième semestre 2022. Ce hub d'échange d'interministériel permettra le transfert de flux entre administrations. La DILA pourra s'appuyer dessus pour les démarches en lignes qu'elle gère (4,5 millions de flux annuels en moyenne) en lieu et place de la plateforme d'échanges et de confiance (PEC) qu'elle opère depuis 2014 et qui ne répondait plus aux standards et usages actuels.

3) Hébergement applicatif

Les coûts d'hébergement des sites *service-public.fr* et *vie-publique.fr* ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 1 440 309 € en AE et 820 284 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 848 000 € en AE et 866 990 € en CP, ces dépenses regroupent les 3 activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site *service-public.fr* et le traitement des courriels pour une prévision de 340 000 € en AE et 350 338 € en CP ;
- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 227 000 € en AE et 233 250 € en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 281 000 € en AE et 283 401 € en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée). La prévision est de 933 221 € en AE et en CP pour 2022 et comprend notamment le nouveau projet de plateforme de réponse à l'utilisateur omnicanale. Le renseignement des usagers proposé par la DILA est multisupport et repose sur plusieurs marchés différents. Ce projet va permettre de remplacer trois outils existants en un outil unique pouvant traiter tous les supports (téléphonie, courriel mais aussi réseaux sociaux). Il garantira une simplification des tâches des agents, une synergie entre les utilisateurs et des économies financières (licences, exploitation et hébergement).

6) Poste de travail, études générales et activités transverses

Les autres dépenses rattachées à la sous-action 1 se chiffrent à 676 560 € en AE et 741 250 € en CP et concernent notamment les frais d'études générales relatives à l'administration numérique.

Les crédits de la **sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie »** se chiffrent quant à eux à 4 297 448 € en AE et 4 453 128 € en CP. Ils doivent contribuer à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site *vie-publique.fr* ou encore les travaux d'imprimerie.

1) Impressions

Le montant estimé des dépenses de l'imprimerie se chiffre à 2 886 580 € en AE et 3 001 134 € en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures pour 1 470 000 € en AE et 1 465 224 € en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 995 000 € en AE et 1 109 232 € en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 241 580 € en AE et 244 801 € en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 180 000 € en AE et 181 877 € en CP.

2) Édition publique

Estimée à 570 000 € en AE et 547 957 € en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site *vie-publique.fr*. Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC).

3) Promotion et activités commerciales

Une prévision de crédits de 700 000 € en AE et 718 299 € en CP est dédiée pour 2022 aux prestations de diffusion d'ouvrages numériques ou en librairie (303 500 € en AE et CP), à la gestion externalisée des abonnements (200 000 € en AE et CP) ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA (196 500 € en AE et 214 799 € en CP). Ces dernières comprennent notamment les achats d'espaces publicitaires, les promotions de revues en kiosques et les foires et salons.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 140 868 € en AE et 185 737 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Les opérations en capital

Les opérations d'investissement de l'action 2 du programme portent sur des dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat public. Elles permettent également l'amélioration des outils de production du département de l'imprimerie. Le montant total de ces investissements est évalué à 7 947 669 € en AE et 6 578 669 € en CP.

Les dépenses de titre 5 inscrites sur **la sous-action 1 « Information administrative »** représentent un montant global de 7 747 669 € en AE et 6 138 669 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration du site *service-public.fr* pour 1 500 000 € en AE et 1 400 000 € en CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 1 630 000 € en AE et 1 998 669 € en CP, le développement du site de référence d'information et d'orientation des entreprises pour 500 000 € en AE et 1 050 000 € en CP (initié dès 2021, ce nouveau portail dédié aux professionnels élaboré en lien étroit avec les administrations au service des entreprises fera l'objet d'une amélioration continue dès sa mise à disposition aux utilisateurs), les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN pour 750 000 € en AE et 770 000 € en CP, les évolutions de l'annuaire de l'administration pour 450 000 € en AE et en CP et les évolutions du site *vie-publique.fr* pour 500 000 € en AE et 470 000 € en CP. En outre, une ligne dédiée aux projets innovants est programmée pour 1 047 669 € en AE.

Pour l'ensemble de ces services, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- mesurer et renforcer la satisfaction des usagers (enquêtes qualitatives et quantitatives, tests utilisateurs, etc.) ;
- développer de nouveaux services coconstruits et personnalisés (agilité, expérimentations, ateliers, simplification, etc.) ;
- développer les modalités d'interaction avec les usagers tout en veillant à l'accessibilité et à la sécurité des services (mise en œuvre du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, audits d'homologation de sécurité, etc.) ;
- Élargir les publics et développer la notoriété (traduction en plusieurs langues sur *service-public.fr*, vocalisation, expérimentation d'un forum, etc.).

Le montant global des investissements imputés sur **la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie »** s'établit à 200 000 € en AE et 440 000 € en CP. Ils concernent le paiement des investissements initiés en 2021 (automatisation du BAT en ligne pour 90 000 € en CP, encarteuse pour 250 000 € en CP) auxquels s'ajoute une enveloppe dédiée à améliorer les outils de production (achat ou remplacement de matériel, travaux de modernisation...) pour 200 000 € en AE et 100 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des investissements programmés sur l'action 2 du programme 623 :

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022	
	AE	CP
Démarches en ligne 2021		182 000
Démarches en ligne 2022	900 000	773 669
Evolutions démarches existantes	600 000	675 000
SP itérations 2021	0	250 000
SP itérations 2022	1 500 000	1 150 000
SP Entreprise	1 000 000	1 050 000
Annuaire	450 000	450 000
Outil G6K	350 000	368 000
Evolutions techniques du socle SIAN	300 000	320 000
Refonte technique du SIAN	900 000	450 000
Evolutions vie-publique.fr	700 000	470 000
Projets d'innovation	1 047 669	
Sous-action 1 Information administrative	7 747 669	6 138 669
Automatisation de l'imposition et BAT en ligne		90 000
Encarteuse		250 000
Modernisation des outils de production	200 000	100 000
Sous-action 2 Edition publique, publications et imprimerie	200 000	440 000
Total	7 947 669	6 578 669

PROGRAMME 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

Les crédits du programme 624 s'élèvent en 2022 à 104,3 M€ en AE et 104,5 M€ en CP, en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2021.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^e siècle de la DILA. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. En 2022, les salariés de droit privé de la DILA bénéficient du dispositif de départs anticipés dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité ». Mis en œuvre en 2016 pour les salariés de la DILA nés avant 1964, il a été prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents éligibles. Côté SACIJO, le dispositif lié à « la Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) signé également en 2016, s'est achevé fin 2019 et n'a pas été prolongé.

Ces dispositifs de réduction d'emplois contribuent à la maîtrise des effectifs et engendrent des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO.

Les crédits de titre 2 hors CAS pensions s'élèvent à 59,1 M€ et sont stables par rapport à 2021, grâce notamment à un schéma d'emplois à périmètre constant de -7 ETP en 2022.

Le portage, amorcé dès 2021, par la DILA du site de référence d'information et orientation des entreprises nécessite la constitution d'une équipe technique et éditoriale de 12 personnes. Compte tenu des efforts de réduction des effectifs réalisés ces dernières années liés à la mise en œuvre de plans de départs anticipés combinés à une politique de recrutements externes très ciblée, les ressources internes ne permettent pas d'assurer le développement d'un tel projet. Un transfert au PLF 2022 de 7 ETP avec la masse salariale correspondante estimée à 0,5 M€ est ainsi réalisé depuis le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » auquel s'ajoute un allègement de schéma d'emploi en 2021-2022 à hauteur de 5 ETP, afin de donner à la DILA les moyens d'assurer la réussite de ce projet essentiel.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de dépenses de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 32,9 M€, en baisse de 3,2 M€, conséquence des départs des années précédentes.

La DILA et la SACIJO se mobilisent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Une charte handicap porte ainsi les engagements des deux entités pour favoriser le recrutement, l'intégration et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle vise aussi à sensibiliser l'ensemble des agents à leur intégration professionnelle et à renforcer l'achat responsable. Un bilan annuel des actions mises en œuvre sera ensuite présenté aux instances représentatives du personnel. Reconnue fin 2020 par l'AFNOR Certification, la double labellisation « Égalité / Diversité » de la DILA valorise les engagements pris en matière d'égalité professionnelle, de mixité et de prévention des discriminations. La DILA a ainsi amélioré le pourcentage de femmes au sein de l'encadrement supérieur (passant de 27 % en 2014 à 51 % en 2020), réduit les écarts de rémunération et sensibilisé les agents (80% des encadrants et personnels RH) aux enjeux de diversité et d'égalité professionnelle à travers des actions de formation.

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA (8,7 M€) dont les dépenses ont été considérablement réduites depuis 2015 (-30% de crédits au PAP). Les efforts vont être poursuivis notamment dans le cadre de la gestion immobilière et des travaux de réaménagement du site Desaix. Un schéma directeur immobilier sera réalisé afin d'adapter le site de Desaix aux évolutions de la DILA, d'optimiser l'utilisation des locaux et d'accroître la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ces travaux contribueront aux efforts d'économie par la poursuite de la rationalisation des espaces en facilitant le rapatriement progressif d'agents installés au centre de gouvernement de Ségur vers les locaux du site historique de Desaix.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier. Ils n'ont pas fait l'objet de changements par rapport au PLF 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser les fonctions soutien
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 1.2	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.3	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Rationaliser l'occupation du parc immobilier
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Deux nouveaux sous-indicateurs ont été créés dans l'indicateur « part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi » :

1. nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
2. part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

La DILA a retenu trois indicateurs interministériels dans le cadre de son objectif d'optimisation des fonctions soutien : la gestion bureautique, la gestion des ressources humaines et l'emploi de travailleurs handicapés.

La DILA a adopté le premier indicateur d'efficience car elle est autonome pour la gestion de son parc informatique et bureautique. Elle procède elle-même à l'acquisition de ses matériels et logiciels et gère un parc informatique diversifié, adapté à ses activités (postes fixes, portables pour les accès distants des personnels d'astreinte de la sous-direction des systèmes d'information, équipement des locaux dans le cadre du plan de continuité d'activités). La dématérialisation et la nécessité de continuité d'activités pour la production du *Journal officiel* impliquent un nombre de postes de travail supérieur à l'effectif permanent (poste fixe + portable d'astreinte par exemple). La DILA dispose également de postes en libre accès pour ses personnels techniques et de postes dédiés pour certains prestataires externes travaillant dans ses locaux ou intervenant sur des applications sensibles.

De même, la DILA assure elle-même la gestion, la paie et le suivi de la formation de ses différentes catégories de personnel (salariés de droit privé sous la convention collective de la presse quotidienne parisienne, fonctionnaires, agents contractuels de droit public, étudiants et apprentis). À cet égard, la DILA peut être comparée à d'autres administrations plus importantes au niveau du ratio effectif gérant sur effectif géré.

Le troisième indicateur interministériel d'emploi de travailleurs handicapés a été adopté en 2012 compte tenu de l'autonomie de recrutement de la DILA (recrutement distinct de celui opéré par la DSAF pour les services du Premier ministre). Cet indicateur a été dupliqué un sous-indicateur généré lors de la réalisation de ce projet annuel de performance.

INDICATEUR transversal *

1.1 – Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 738	1 974	1 869	1 874	1 790	1 717

Précisions méthodologiques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques. Les dépenses de personnel en lien avec l'assistance et la maintenance auprès des utilisateurs ont été intégrées à partir de 2017.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En hausse depuis 2016 (notamment en 2018) mais en baisse en 2019, le ratio d'efficacité bureautique a connu une remontée conséquente en 2020.

Ce constat s'explique en grande partie par le contexte sanitaire imposant d'équiper la majeure partie des agents d'outils informatiques nomades leur permettant de travailler dans les meilleures conditions possibles en télétravail. Les activités d'information légale et d'information administrative de la DILA nécessitent en effet de garantir la continuité des services.

Outre l'équipement en ordinateurs portables, cela s'est accompagné de l'installation de solutions collaboratives et de visio-conférence.

Par ailleurs, la DILA a poursuivi la migration vers Windows10 lancée en 2019 nécessitant de renouveler une partie du parc informatique non compatible avec cette version.

A partir de 2021, l'évolution du ratio connaît une nouvelle tendance baissière avec un flux de renouvellement du parc informatique moindre (à noter cependant qu'avec la généralisation attendue du télétravail réglementaire, il va être nécessaire d'équiper les salles de réunion avec du matériel permettant les visioconférences).

La DILA s'est dotée au 1^{er} trimestre 2021 d'une politique d'attribution du matériel informatique. Cette dernière permet de déterminer la configuration et les caractéristiques standards des postes utilisateurs pour chacun des profils types d'utilisateurs définis et d'affecter ensuite à chaque agent le matériel adapté à ses besoins, tout en restant efficient en matière budgétaire.

Des travaux ont également été lancés en 2021 pour automatiser la gestion des postes de travail. Si cela augmentera les coûts bureautiques dans un premier temps, en 2022 le ratio devrait poursuivre sa baisse avec les premiers bénéfices de la rationalisation et de l'automatisation des déploiements et de la gestion du parc informatique.

Des éléments propres aux activités régaliennes de la DILA expliquent le maintien d'un nombre relativement élevé de postes informatiques. Les activités liées à la production du *Journal officiel* nécessitent la mise en place de sites de production de secours opérationnels 365/365 jours et équipés pour la continuité et la reprise d'activité, et la possibilité pour les agents de réaliser des astreintes techniques et fonctionnelles à distance, ce qui implique du matériel supplémentaire. Les contraintes de sécurité informatique imposent dans certains cas de mettre à disposition d'un même agent ou de certains prestataires des postes informatiques distincts (règles d'administration technique des systèmes avec séparation des accès). À noter que la DILA réalise également des activités de développement, de PAO ou de vidéo nécessitant l'acquisition de matériel professionnel spécifique au coût relativement élevé.

Une attention particulière continuera d'être apportée sur les inventaires annuels du matériel afin d'identifier plus rapidement les postes informatiques rendus inactifs à la suite des départs d'agents en retraite ou dans le cadre du plan de départs volontaires.

INDICATEUR transversal *

1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,13	3,29	3,4	3,5	3,4	3,4

Précisions méthodologiques

Le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés soit l'effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : il est tenu compte de la moyenne du nombre de fiches de paie établi chaque mois pour l'effectif géré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La baisse globale des effectifs, liée au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) sur 2016-2019, prolongé sur 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et les départs en retraite tous statuts confondus, impactent à la fois les effectifs gérés et gérants sur les trois prochaines années, mais dans des proportions différentes.

La prévision actualisée 2021 est en hausse par rapport au réalisé 2020 en raison, d'une part, d'une légère diminution des effectifs gérés (-2%) et, d'autre part, de la hausse des effectifs gérants (+5%).

Néanmoins, il faut noter qu'il reste nécessaire de maintenir un seuil minimal d'agents gérants car la charge de travail reste importante. L'existence de différents statuts à la DILA (agents de droit privé, fonctionnaires, contractuels de droit public) complique en effet la gestion des ressources humaines (règles, instances sociales différentes). Il faut, par ailleurs, continuer de gérer à la fois les agents en activité et ceux qui sont inscrits dans les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Certains recrutements (en remplacement) sont nécessaires sur des postes indispensables tel que celui de la gestion de la paye.

De ce fait, le ratio devrait connaître uniquement une très légère baisse sur 2022 et 2023.

Pour rappel, la diminution des effectifs dépend d'événements prévisibles comme les départs à la retraite et l'exécution des plans de départs anticipés à la retraite mais aussi de situations non anticipables telles que des démissions, des décès. Le choix de la date de départ des agents éligibles au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), si toutefois ceux-ci ne refusent pas d'y adhérer, peut être modifiée pour convenance personnelle.

INDICATEUR transversal ***1.3 – Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,19	5,23	5	5,5	5,7	5,9
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	Nb	Sans objet	28	Sans objet	28	28	28
Part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	Sans objet	71	Sans objet	71	71	71

Précisions méthodologiques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DILA a un volume assez réduit de recrutements externes qui ne permet pas une augmentation rapide de cet indicateur. Cependant, les actions de recrutement et d'inclusion de personnes handicapées se poursuivront, permettant ainsi une progression des prévisions et de la cible.

Afin de faciliter le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, la DILA a créé en 2019 au sein du département des ressources humaines, un poste de chargé de recrutement / politique handicap. Depuis 2018, onze agents en situation de handicap ont été recrutés.

La DILA reste fortement engagée dans cette politique de soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap au travers des actions suivantes :

- le développement des relations avec les personnes en recherche d'emploi disposant d'une reconnaissance RQTH par la diffusion d'offres d'emplois sur les sites spécialisés et la proposition systématique d'un entretien avec chaque candidat postulant ;
- l'accueil d'apprentis en situation de handicap ;
- une facilité accordée aux départements pour le recrutement de personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé ;
- des formations adaptées, en soutien aux agents accueillant dans leur équipe une personne en situation de handicap ;
- des campagnes de sensibilisation et des événements thématiques en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap visant à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF et Pôle emploi.

Une charte du handicap a été formalisée début 2021. Elle comporte cinq engagements forts :

- 1) développer notre connaissance des handicaps et notre capacité d'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap ;
- 2) favoriser le recrutement et l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap ;
- 3) soutenir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et leur évolution professionnelle ;
- 4) soutenir les proches aidants ;
- 5) développer l'achat responsable (recours à des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)).

Par ailleurs, dans le cadre de l'obtention du double label « Égalité-Diversité » par les services du Premier ministre, le handicap est l'un des critères de discrimination particulièrement suivi et fait l'objet de plans d'actions circonstanciés.

L'ensemble de ces actions conduit à une prévision en hausse de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Concernant les nouveaux sous-indicateurs (nombre de bénéficiaires et part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap), les prévisions et la cible sont établies sur une tendance identique à la situation de l'année 2020 faute de visibilité.

OBJECTIF

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier

La DILA poursuit avec constance la rationalisation de son parc immobilier. Les principales étapes ont été :

- le regroupement en un centre d'appel téléphonique unique à Metz à l'automne 2009, en remplacement des neuf centres interministériels de renseignement administratif installés en région ;
- la fermeture du site d'Aubervilliers en 2011 ;
- la rénovation progressive et la mise aux normes de surfaces importantes de bureau rue Desaix ;
- le regroupement des agents fin 2017 / 2018, avec la « fermeture » des sites « Mirabeau » et « quai Voltaire », sur deux sites parisiens (« Desaix et Ségur ») au lieu de trois.

La maîtrise des dépenses immobilières reste un enjeu important pour la DILA qui vise à regrouper sur le site « Desaix » la majorité de ses agents en restituant des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », créant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m² de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

La DILA a engagé l'élaboration d'un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre son immobilier en cohérence avec les objectifs de son plan stratégique 2024.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR transversal ***2.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,57	13,6	15	13,6	13,6	13

Précisions méthodologiques

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces et le département ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Séguir» et en maintenant le site de « Metz ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Après une suspension des opérations de réaménagement des locaux et de restitution de surfaces de bureaux aux services du Premier ministre en 2020/2021 en raison de la crise sanitaire, la DILA va poursuivre, dans les prochaines années, sa rationalisation immobilière dans un double objectif. Le premier consiste à réaliser des économies substantielles de loyer, le deuxième est de faciliter et fluidifier les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » tout en tenant compte des aménagements nécessaires au développement d'un mode de travail plus collaboratif et du télétravail.

Pour cela, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces des locaux du site principal à « Desaix ». Un schéma directeur immobilier définira les besoins en locaux avec pour enjeux de réduire les surfaces occupées sur le site « Séguir », de mettre fin à l'utilisation des structures temporaires, tout en cherchant une installation plus cohérente et fonctionnelle des équipes de travail. La prise en compte des nouveaux modes de travail (télétravail, mode agile) et la volonté de la DILA de favoriser les échanges collaboratifs, seront également pris en compte.

Une attention particulière sera portée à la qualité du cadre de vie et au respect de l'environnement. Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et l'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2022 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	106 691 055	103 014 355		106 091 055	102 620 540	
Achats et services extérieurs	43 960 000	40 118 215		43 360 000	39 724 400	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	1 000 000	1 300 000		1 300 000	1 835 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	1 000 000	1 300 000		1 300 000	1 835 000	
Total	107 691 055	104 314 355		107 391 055	104 455 540	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	9 000 000	8 558 215		8 700 000	8 699 400	
Section des opérations courantes	8 000 000	7 258 215		7 400 000	6 864 400	
Section des opérations en capital	1 000 000	1 300 000		1 300 000	1 835 000	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	
Section des opérations courantes	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	35 960 000	32 860 000		35 960 000	32 860 000	
Section des opérations courantes	35 960 000	32 860 000		35 960 000	32 860 000	
Section des opérations en capital						
Total	107 691 055	104 314 355		107 391 055	104 455 540	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
Catégorie A	84,00	0,00	+4,00	0,00	-0,48	0,00	-0,48	87,52
Catégorie B	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	+1,00	16,00
Catégorie C	56,00	0,00	0,00	0,00	-1,50	-1,00	-0,50	54,50
Contractuels	400,00	0,00	+3,00	0,00	-5,02	-4,00	-1,02	397,98
Total	564,00	0,00	+7,00	0,00	-7,00	-6,00	-1,00	564,00

Le plafond d'emplois pour 2022 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 564 ETPT, stable par rapport à 2021. Cette situation résulte :

- de l'impact sur 2022 du schéma d'emplois 2021 pour -6 ETPT ;
- de l'effet du schéma d'emplois 2022 sur 2022 pour -1 ETPT ;
- d'un transfert entrant de 7 ETPT depuis les dotations de la direction générale des entreprises - DGE inscrites sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » afin de permettre la réalisation du projet de Site Unique de Référence dédié aux entreprises.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	6,00	3,00	7,00	5,00	5,00	6,96	-1,00
Catégorie B	1,00	1,00	7,00	3,00	3,00	7,00	+2,00
Catégorie C	2,00	1,00	7,00	1,00	1,00	7,00	-1,00
Contractuels	48,00	26,00	7,62	41,00	41,00	7,00	-7,00
Total	57,00	31,00		50,00	50,00		-7,00

NB : La colonne départs en retraite inclut les cessations d'activité volontaires anticipées des agents de droit privé.

Le schéma d'emplois résulte de :

- 9 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé ;
Ces départs se font dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.
Une estimation précise du nombre de départs annuels via ce dispositif reste toutefois aléatoire, compte tenu de sa spécificité qui repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs au titre de ce plan a été estimé à 9 ETP ;
- 22 départs en retraite ;
- 26 départ/fin en détachement et fin de contrats CDD Art4 ;
- 50 primo- recrutements programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de ses missions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	564,00	564,00	+7,00	0,00	0,00	-7,00	-6,00	-1,00
Total	564,00	564,00	+7,00	0,00	0,00	-7,00	-6,00	-1,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	-7,00	478,00
Total	-7,00	478,00

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 Promotion et distribution des publications	0,00
03 Dépenses de personnel	564,00
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	564,00

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 26,00
26 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée 2021-2022.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans le volet « Performance ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	41 470 692	40 744 300
Cotisations et contributions sociales	3 771 663	3 838 133
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 771 663	3 838 133
– Civils (y.c. ATI)	3 771 663	3 838 133
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses	17 488 700	18 313 707
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	62 731 055	62 896 140
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	58 959 392	59 058 007
FDC et ADP prévus en T2		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2022 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 13 635 248€. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 4 678 459€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraité	53,3
Prévision d'exécution 2021 hors CAS Pensions	58,0
Impact mesures de transfert et de périmètre 2021/2022	0,5
Débasage de dépenses au profil atypique	-5,2
dont GIPA	0,0
dont indemnisation des jours de CET	-0,1
dont mesures de restructuration	-5,1
dont autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,5
EAP schéma d'emplois N-1	-0,5
Schéma d'emplois N	0,0
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,0

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de la GIPA	0,0
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,1
GVT positif	0,2
GVT négatif	-0,3
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,0
Indemnisation jours CET	0,1
Mesures de restructuration	5,0
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,4
Prestations et allocations - cat 23	0,1
Autres variations	1,3
Total	59,1

Mesure de transfert :

7 ETPT et la masse salariale correspondante (0,5M€) sont transférés depuis les dotations de la direction générale des entreprises inscrites sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » au profit de la DILA afin de permettre la réalisation du projet de Site Unique de Référence dédié aux entreprises.

Dépenses au profil atypique :

- indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) : il est prévu de verser un montant de 8 000 € au bénéfice de dix agents (un débasage d'égal montant est effectué) ;
- indemnisation des jours de comptes épargne-temps : le besoin estimé pour 2022 est de 74 000 € (un débasage d'égal montant est effectué) ;
- mesures de restructuration : ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,11 M€ (0,04 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,07 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasés à hauteur de 4,96 M€ (0,02 M€ au titre du plan CAAPAT et 4,94 M€ au titre du plan CAVA).

Catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » :

La ligne « Prestations et allocations » s'élève à 90 000€, destinés au financement de la protection sociale complémentaire (PSC).

La ligne « Autres variations » s'élève à 1 329 373 € et se décompose entre les éléments suivants :

- 313 248 € au titre des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées pour 2021 à 13,3 M€ et 13,6 pour 2022) ;
- 400 000 € au titre de la subrogation (le montant des indemnités journalières perçues par la DILA, estimé à 600 000 € en 2021 est ramené à 200 000 € pour 2022) ;
- 16 125 € au titre des cotisation vieillesse dans le cadre des plans de départ « CAVA » et « CAAPAT » (dépenses estimées pour 2021 à 590 822 €) ;
- 350 000 € au titre de la provision pour indemnités de licenciement et contentieux (dépenses estimées pour 2021 à 250 000 €) ;
- 250 000 € concernant la rémunération des personnels de droit privé dont 150 000 € au titre des conventions collectives de la presse quotidienne et 100 000 € pour la révision de la grille des cadres administratifs de droit privé.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Glissement, vieillesse-technicité

Dans un contexte marqué par la stabilisation des effectifs qui se traduit par des économies modérées au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,18 M€, soit 0,3 % des crédits hors CAS pensions). Ce dernier est même largement compensé par le GVT négatif (effet de noria), qui génère une économie de 0,32 M€ (soit 0,5 % des crédits hors CAS pensions), d'où un solde de GVT de -0,14 M€.

Impact du schéma d'emplois :

Les économies dégagées par le schéma d'emplois sont évaluées à 0,54 M€ en 2022 (-0,50 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2021 et -0,04 M€ au titre du schéma d'emplois 2022).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	169 107	135 018	144 628	152 434	121 751	128 012
Catégorie A	78 407	72 317	94 431	69 851	64 780	86 073
Catégorie B	38 537	52 814	76 832	34 676	47 112	71 868
Catégorie C	24 526	43 375	55 839	21 342	38 942	50 929
Contractuels	63 695	85 649	70 803	46 345	63 961	45 200

Un coût de sortie inférieur au coût global pour la catégorie A+ est constaté. Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		250 000		250 000
Logement				
Famille, vacances		82 000		82 000
Mutuelles, associations		136 750		136 750
Prévention / secours				
Autres		57 900		57 900
Total		526 650		526 650

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 526 650 € en AE et en CP pour 2022.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en 2022, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). Pour 2022, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 220 000 € ;
- pour Ségur : 30 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) pour 82 000 €.

Associations :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière inscrit dans la convention pour l'année 2022 est de 116 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2022 est de 11 000 € en AE et en CP.

Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total de 9 750 € en AE et CP. Il s'agit de l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) et de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM).

Autres :

La DILA contribue au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 50 000 € en AE et en CP.

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 4 400 € en AE et CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA sont estimés à 3 500 € en AE et en CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
2 110 907		46 195 868	44 660 000	3 646 775

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
3 646 775	2 272 521	1 000 000	374 254	
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
41 418 215	39 286 879	1 500 000	631 336	
Totaux	41 559 400	2 500 000	1 005 590	

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
95 %	4 %	2 %	0 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 95 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2022.

Par ailleurs, les CP 2022 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2022 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	8 000 000	7 258 215		7 400 000	6 864 400	
Achats et services extérieurs	8 000 000	7 258 215		7 400 000	6 864 400	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	1 000 000	1 300 000		1 300 000	1 835 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	1 000 000	1 300 000		1 300 000	1 835 000	
Total	9 000 000	8 558 215		8 700 000	8 699 400	

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 est destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques liées aux activités de la direction, des services support (administratifs, comptables, financiers, moyens généraux, et ressources humaines) ainsi que les activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées au PAP pour l'année 2022 à hauteur de 8 558 215 € en AE et de 8 699 400 € en CP. Elles sont stables par rapport au PLF 2021 avec une réduction des crédits dédiés aux opérations courantes (-500 k€ en CP) au profit des opérations en capital. La DILA maintient en effet ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement courant tout en renforçant ses investissements immobiliers.

Opérations courantes

La programmation des opérations courantes de l'action 1 du programme 624 se chiffre à hauteur de 7 258 215 € en AE et 6 864 400 € en CP et se décompose en **six grands postes de dépenses listées ci-après** :

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant estimatif de l'enveloppe budgétaire destinée au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève pour 2022 à 5 455 675 € en AE et 4 991 160 € en CP regroupe les activités suivantes :

- les coûts d'occupation d'un montant global de 1 909 175 € en AE et en CP et qui portent sur le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur ainsi que les impôts et taxes du site de Desaix, en baisse d'environ 100 k€ par rapport au PLF 2021 grâce à la réduction des surfaces occupées.
- les prestations relatives à la gestion du parc immobilier estimées à hauteur de 904 500 € en AE et 914 985 € en CP afin de couvrir principalement le paiement des dépenses dédiées aux nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments du site Desaix, au gardiennage des bâtiments Desaix ou encore aux interventions et à la maintenance des installations de sécurité. S'ajoutent également des prestations diverses telles que la collecte des déchets non dangereux, celle des mégots de cigarettes (filtres usagés), des actions de dératisation et de désinfection du site de Desaix ainsi que les dépenses d'entretien des espaces verts, de curage du réseau d'eau de pompage du bac à graisse ;
- les frais postaux représentant un budget prévisionnel de 202 200 € en AE et en CP et destinés principalement au paiement des dépenses d'affranchissement du courrier pour une estimation de 151 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, du service de collecte du courrier, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage. Ils sont en baisse d'environ 100 k€ par rapport au PLF 2021 grâce aux efforts de dématérialisation partielle des factures du BODACC mise en place lors du confinement de 2020 ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant pour 100 000 € en AE et en CP et comprenant notamment les dépenses d'abonnement, d'entretien du réseau des fontaines à eau, de déménagement, d'archivage extérieur, d'acquisition de caisses américaines en carton utilisées pour le stockage et le transport de marchandises, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...), de produits d'entretien, de fournitures de bureau et de petit outillage et quincailleries ;
- les dépenses d'équipement budgétées à hauteur de 63 000 € en AE et en CP pour l'acquisition de biens mobilier, d'équipements divers, de matériels de cuisine et du matériel de signalétique pour répondre aux besoins du site de Desaix ;
- les frais de déplacement des personnels pour un montant estimatif de 40 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses relatives au fonctionnement du parc automobile prévues à hauteur de 20 300 € en AE et en CP et dédiées entre autres au paiement de l'entretien et des réparations des véhicules, du carburant, des assurances, de la location des emplacements de stationnement et de frais de péage du réseau autoroutier, en baisse du fait de la réduction progressive du parc de véhicules ;
- les frais de réceptions (à savoir l'achat de boissons, de produits d'épicerie, frais de traiteur) estimés à 5 000 € en AE et en CP ;
- l'exécution des dépenses d'entretien courant évaluées à 710 000 € en AE et 720 000 € en CP dont 450 000 € en AE et en CP consacrés à la maintenance bâtementaire (avec notamment une opération exceptionnelle de démontage d'algecos), et 250 000 € en AE et en CP dédiés aux travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) ;
- les dépenses d'entretien lourd concernant entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux, et de mise en conformité...pour 26 500 € en AE et en CP ;
- la consommation d'énergies et fluides évaluée à 1 475 000 € en AE et 990 000 € en CP.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2022 des crédits alloués au financement du pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 485 540 € en AE et 1 546 240 € en CP.

Ils ont vocation à couvrir :

- les dépenses de formation et gestion des ressources humaines prévues à hauteur de 778 890 € en AE et de 839 590 € en CP qui portent principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires. Ce budget est en hausse par rapport au PLF 2021, pour renforcer la formation dans un contexte d'évolutions professionnelles fortes et accroître le recours aux apprentis.
- les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 276 650 € en AE et en CP regroupant la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (50 000 € en AE et en CP), l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations ;
- les frais de restauration évalués à 430 000 € en AE et en CP pour le paiement des prestations fournies par les restaurants interentreprises (RIE) implantés sur le site de Desaix à la société MRS, pour un montant estimatif de 400 000 € en AE et en CP et de Ségur, au fournisseur Elior, pour un montant de 30 000 € en AE et en CP.

3) Les dépenses pour les actions de communication

Les crédits destinés au financement des différentes actions de communication sont fixés pour 2022 à 107 000 € en AE et en CP et comprennent des dépenses de communication (en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les différents salons et les opérations d'achat d'espace publicitaire...) et des dépenses liées aux colloques et séminaires.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont évaluées à hauteur de 44 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages et intérêts, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques ou encore les honoraires des huissiers de justice...

5) Études générales et audits

Le montant total des dépenses relatives aux études générales est, quant à lui, estimé à 76 000 € en AE et en CP. Ces dépenses portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audit et diverses prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits budgétés pour la couverture des dépenses « autres activités » sont évalués pour 2022 à hauteur de 90 000 € en AE et de 100 000 € en CP. Ces crédits sont notamment destinés à couvrir le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat (BNP Paribas), moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeu, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérations en capital

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix.

En 2022, la réalisation des travaux structurants représente un montant global de 1 270 000 € en AE et 1 805 000 € en CP. L'acquisition d'un véhicule utilitaire, contribuant au renouvellement du parc automobile est quant à lui chiffré à 30 000 € en AE et en CP.

Les travaux immobiliers portent notamment sur des opérations de sécurité incendie comme le cloisonnement du sous-sol de Desaix utilisé par l'imprimerie, la rénovation du 6^{ème} étage de Desaix (espace restauration, locaux syndicaux et de bureaux), la remise aux normes de la salle Crémieux-Brilhac, ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement de l'espace de la rédaction du *Journal officiel* et du cloisonnement du sous-sol de Desaix utilisé par l'imprimerie.

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022	
	AE	CP
Cloisonnement CF du sous-sol Desaix		200 000
Création de sas CF à chaque étage du bâtiment Vestiaires	135 000	90 000

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION**03 – Dépenses de personnel**

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	62 731 055	62 896 140		62 731 055	62 896 140	

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	35 960 000	32 860 000		35 960 000	32 860 000	
Achats et services extérieurs	35 960 000	32 860 000		35 960 000	32 860 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	35 960 000	32 860 000		35 960 000	32 860 000	

L'action 4 « **Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels** » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA concernant le secteur de l'imprimerie. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées en AE = CP.

La programmation 2022 en AE et en CP est fixée à hauteur de **32 860 000 €** et se décompose comme suit :

- **Les salaires et charges associées** prévus à hauteur de **22 750 000 € en AE et en CP**. Ces montants se répartissent de la manière suivante :
 - 21 600 000 € en AE et CP pour les salaires et charges de fonctionnement courant (personnels SACIJO en activité) ;
 - 1 150 000 € en AE et CP dédiés à la fin du **plan de départs anticipés « 3M »** (paiement des préavis et des indemnités de licenciement des agents ayant cessé leur activité dans le cadre du plan) ;
- Le financement du précédent **plan de sauvegarde d'emplois** régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (« RECAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations du secteur de l'impression, pour lequel le reliquat de financement est évalué à **110 000€** en AE et CP.
- **Les dispositifs de retraite** (caisse de pensions et caisse des cadres, et caisse de prévoyance et de décès de la SACIJO) estimés à **10 000 000 € en AE et en CP**.